

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du 26 février 2015</b> L'an deux mille quinze et le vingt six février l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2015, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 14	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT
<b><u>Votants:</u></b> 14	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> Josette MARCHISET
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Vincent CARDON

---

En début de séance, Monsieur le Maire prend la parole pour annoncer la réception en mairie du courrier de démission de Madame Josette MARCHISET. Ce courrier sera transmis à Madame la Sous Préfète de Beaune.

#### CHARGES ENTRETIEN INTERCOMMUNAL - DE 2015 009

Le 4 décembre 2014, au cours du Conseil Municipal, il a été présenté à l'Assemblée l'état récapitulatif des heures d'entretien communal par le service de la Communauté de Communes pour l'année 2014 ( soit 412.25 heures pour un montant de 18988.29 €. A cela nous devons ajouter le traitement du desherbage effectué par une entreprises privée en sous traitance pour la Communauté de Communes dont le montant s'élève à 3 528 € TTC)

Notre forfait ayant été dépassé de 5.61 %, les personnels d'entretien ne sont pas intervenus, à notre demande en décembre. Pour autant, il a été décidé de demander la réduction de 10 % de notre forfait initial (16 181 €) pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'une part à l'unanimité de ne pas faire intervenir les ouvriers d'entretien sur Arcenant-Chevrey ce premier trimestre 2015 et d'autre part de s'en tenir au règlement des heures réellement effectuées.

#### CCAS Vote du compte administratif complet - DE 2015 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SERAFIN Jean-Paul délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		221.78				221.78
Opérations de l'exercice	1 225.59	3 320.00			1 225.59	3 320.00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 225.59</b>	<b>3 541.78</b>			<b>1 225.59</b>	<b>3 541.78</b>
Résultat de clôture		2 316.19				2 316.19
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total			2 316.19
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 316.19	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

#### BUDGET PRIMITIF 2015 du CCAS - DE 2015 011

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 du CCAS arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 12 février 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2816.00 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	2816.00 €	2 816.00€
<b>Section d'investissement</b>	... €	... €
<b>TOTAL</b>	<b>2 816.00 €</b>	<b>2 816.00€</b>

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2015

Vu le projet de budget primitif 2015 du CCAS,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 1015 du CCAS arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	2 816.00 €	2 816.00€
<b>Section d'investissement</b>	... €	... €
<b>TOTAL</b>	<b>2 816.00 €</b>	<b>2 816.00€</b>

## SUBVENTIONS - DE\_2015\_012

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes pour le budget 2015

- ACAHN : 200.00 €
- Association Saint Martin : 200.00 €
- CCAS : 500.00 €

le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ACAHN : 200.00 €
- Association Saint Martin : 200.00 €
- CCAS : 500.00 €

## Vote du compte administratif complet - DE\_2015\_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude MALSERT, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 647.46		7 293.50		59 940.96
Opérations de l'exercice	204 589.18	249 967.84	12 431.51	5 471.22	217 020.69	255 439.06
<b>TOTAUX</b>	<b>204 589.18</b>	<b>302 615.30</b>	<b>12 431.51</b>	<b>12 764.72</b>	<b>217 020.69</b>	<b>315 380.02</b>
Résultat de clôture		98 026.12		333.21		98 359.33
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		98 359.33
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		4 121.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
98 026.12	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 - DE 2015\_014

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 12 février 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 324 167.00€

Dépenses et recettes d'investissement : 242 539.00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	324 167.00 €	324 167.00 €
<b>Section d'investissement</b>	242 539.00 €	242 539.00€
<b>TOTAL</b>	566.706.00€	566 706.00€

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2015,

Vu le projet de budget primitif 2015 ,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	324 167.00 €	324 167.00€
<b>Section d'investissement</b>	242 539.00€	242 539.00€
<b>TOTAL</b>	566 706.00 €	566 706.00€

## MEMBRES DU CCAS DE 2015\_015

Suite à la démission de Mme MARCHISET Josette de son poste de conseillère municipale, il convient de nommer un nouvel élu au sein du CCAS afin de la remplacer.

le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de nommer Mme Marilyn TURMEL au sein du CCAS communal

## EMPRUNT TRAVAUX RUE DU MOUTIER - DE 2015\_016

La Commission Bâtiments Communaux présente le projet de rénovation du bâtiment du 6 rue du Moutier, afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Après étude des différentes offres proposées, il est décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans au taux de 1.79 %.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte la proposition de la Caisse d'Epargne
- Charge le Maire de signer les documents nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE  
JEAN-PAUL SERAFIN

## DEVIS

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a fait établir un devis pour le démoussage du lavoir de Chevrey. Ce devis est d'un montant de 600 € TTC. Le conseil municipal valide cette décision.

## BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur GIRARD l'informant que plusieurs parcelles de bois communaux seraient des biens sans maître et qu'il serait intéressé par ceux-ci, si la commune ne souhaite pas s'en porter "acquéreur". Le conseil municipal souhaite que ces parcelles soient intégrées dans le patrimoine communale. Des renseignements seront pris pour mettre en place la procédure pour l'acquisition des biens sans maître. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

## CCAS

Le conseil municipal, après délibération, décide de nommer Mme Marilyn TURMEL au CCAS en remplacement de Mme MARCHISET Josette, démissionnaire.

## REMERCIEMENTS

**Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur implication dans les différents dossiers en cours et pour le travail effectué depuis le début du mandat.**